

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 Septembre 2018

Etaients présents : Mesdames Dreveau – Minard – Sterlin - Pihen
Messieurs Séret – Louvet - Charnotet – Guidet – Mayeur
Absente excusée : Madame Ténart – Messieurs Renault - Escande

Secrétaire de séance : M. F.Guidet

Points à l'ordre du jour :

FONCIER :

- La Sté VALSEM souhaite privatiser une partie de la rue de la Cavée afin de sécuriser le travail de ses employés amenés à traverser la rue très fréquemment. Cette demande nécessite de faire dans un premier temps le relevé précis de la superficie concernée, puis de nommer un commissaire enquêteur pour lancer une enquête d'utilité publique. Le Conseil donne son accord pour cette aliénation d'une partie de la voirie communale.
- Monsieur le Maire précise qu'il lui a été demandé par les services de la Préfecture de réunir le bureau de l'Association Foncière dont les nouveaux membres ont été récemment choisis et cela dans le but de dissoudre l'Association.
- A la suite de la réunion qui s'est déroulée le 29/08/2018 entre les services de l'ARC et Oise les Vallées, le conseil municipal s'est accordé sur les zones à urbaniser à inscrire en priorité.
 1. Extension de la Zone d'Activités « la Petite Normandie
 2. Urbanisation de la zone « Le Jardin Prévost »
 3. Urbanisation « les Roulettes » à découper en 2 tranches priorité 1 et 2.L'ensemble de ses décisions nécessitent la préparation de dossiers d'Orientation d'Aménagement Programmée. (OAP)

PERSONNEL :

- Monsieur le Maire informe avoir recruté une personne en Parcours Emploi Compétences, équivalent du Contrat Unique d'Insertion, financé à 45 % par l'Etat pour -20 heures hebdomadaires. M. A.Quesnel est donc sous contrat avec la Commune pour 12 mois et travaillera 35 heures par semaine aux côtés de L. Grognet jusque début septembre 2019. Il aura à suivre différentes formations obligatoires dont son tuteur X.Louvet devra superviser. Ce n'est qu'à l'issue de la période d'essai d'un mois que la décision sera rendue définitive. Le Conseil confirme son accord et souhaite une bonne intégration à M.Quesnel.

TRAVAUX :

- Les travaux de raccordement de notre réseau d'assainissement vers le réseau de l'ARC vont bientôt démarrer et nécessiteront des contraintes importantes de circulation sur les rues Beaumanoir, Monelieu, de la Paix ainsi que sur le CD 98. Une prochaine réunion de travail devrait nous donner davantage d'éléments sur ce futur chantier.
- GRDF va procéder à la mise en place d'une antenne destinée à collecter les informations transmises par les abonnés équipés d'un compteur communicant. Cette installation est prévue sur le pignon de la salle des sports.
- M.Louvet informe de la mise en place d'un tableau numérique d'information au niveau de la place R.Coty. De nombreuses fonctionnalités permettront à la population de se tenir informée rapidement de toute communication municipale. (lien possible vers smartphone des particuliers)

FINANCES :

- Le Conseil Départemental nous informe détenir un reliquat de subvention relatif aux travaux d'aménagement de l'Impasse des Pommiers. Le nécessaire sera fait afin de purger cette somme d'environ 17.000 €.
- Les communes de l'ARC sont sollicitées afin de se prononcer sur la réciprocité de la gratuité des frais de scolarité décidée par la Ville de Compiègne. Le conseil municipal valide cette réciprocité dans la limite des places disponibles dans notre école.
-

Points divers :

L'Abbé Fernet quitte notre Paroisse et est remplacé par l'Abbé Montier.

En réponse à l'interrogation du conseil municipal sur la question du devenir des terres de la ferme Sainte Beuve d'Aiguisy et suite à la présentation faite par le Président de l'Arc lors de l'inauguration des nouvelles installations communales, M. le Maire précise que ces terres ne sont destinées qu'à être échangées dans le cadre de mutation foncière d'agriculteurs. Par contre l'immeuble correspondant pourrait trouver une toute autre destination qui à ce jour n'est pas définie.

Des précisions sont demandées par le Conseil Municipal sur la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). M. le Maire précise qu'il transmettra à l'ensemble des membres un récapitulatif sur l'historique de cette décision afin de recaler les choses pour que nous ayons toutes et tous en tête la même perception sur cette réalisation en cours de construction. Fin des travaux prévue pour Juin 2019 avec ouverture pour la rentrée de septembre 2019.

M. le Maire précise qu'il a par ailleurs rencontré les services de la médecine préventive du département, les assistantes maternelles et l'Architecte afin de valider définitivement l'organisation intérieure de la future MAM.

M. Charnotet précise que dans le cadre de l'implantation de nouvelles entreprises sur la ZAC du Bois de Plaisance, il deviendra indispensable d'aménager le carrefour d'Aiguisy. M le Maire précise que ce point a déjà été abordé lors de différentes commissions et conseil d'Agglo et qu'il a reçu à ce sujet un courrier de Mme C.Souplet signalant ce risque majeur d'accident à cet endroit. Le point sera de nouveau exprimé lors du prochain Conseil d'Agglomération du 27 Septembre prochain. La navette prévue par l'ARC au départ de Lachelle et à destination du lycée Pierre d'Ailly fonctionne très bien et complète l'offre de transport scolaire du Département. Par deux fois, la semaine dernière, elle a permis aux lycéens de trouver une place alors que le car du Département était complet.

Le stationnement rue de la Paix mériterait d'être organisé afin de l'éloigner du carrefour avec la D80.

Mme Dreveau demande s'il n'est pas possible d'ajouter une poubelle aux abords du City Stade

Mme Pihen demande comment s'organise le stationnement rue des Charmilles. M. le Maire précise que le règlement d'urbanisme prévoit comme partout ailleurs 2 places de parking, ce qui est le cas dans ce nouveau secteur bâti.

Il serait bien également que cela s'applique Grande Rue.

M.Guidet rappelle que 73 enfants sont inscrits à l'école avec une forte participation aux repas du midi.

La séance est levée à 23H00

